

Le projet d'amnistie devint la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. Albert Paulin cite le cas de M. Perrier, secrétaire général des syndicats qui, poursuivi seulement pour entraves à la liberté du travail, a été condamné à six mois de prison sans sursis.

M. DROUOT — N'a-t-on pas relevé contre lui des faits précis ?

M. Albert Paulin. — Aucun.

M. MAUREL. — Il ne faisait que parler. (Excl. iron. dr.)

M. PAULIN déclare qu'il a voulu attendre dans ces hommes les secrétaires d'organisations syndicales. Il est vrai qu'on ne peut pas leur donner le nom de « meneurs ». Qu'est-ce donc que M. Gignoux ? Il n'est pas même industriel. N'est-il pas alors un meneur ? Et M. Dorgeres ? (Appl. soc. et commun.)

M. Paulin rappelle qu'il a été secrétaire de syndicat comme ses collègues Bardel et Bianchi, revendique la même qualité de meneur que certains donnent à ses camarades. (Appl. soc. et commun.)

« On a prétendu que la grève du 30 novembre était une grève politique. Mais est-ce que les décrets-lois n'atteignent pas la classe ouvrière, financièrement et socialement ? »

M. Albert Paulin demande qu'on vote le texte d'amnistie de la Commission dans un but de justice et d'apaisement. (Appl. soc. et commun.)

M. Albert Paulin réclame un nouveau vote, dans un but d'apaisement, un large vote d'indulgence. (Appl. extr. gauche.)

M. ARNOL (Seine) succède à la tribune. M. Albert Paulin a demandé d'abord le vote du texte d'amnistie totale de son ami Gounin. Le groupe socialiste aurait voulu que ce fut le Gouvernement lui-même qui prit l'initiative d'un projet d'amnistie totale.

La Chambre se trouve aujourd'hui en présence du texte de M. Gounin et de deux contre-projets, ceux de M. Drouot et de M. Emile Perrier. Il demande le vote du texte d'amnistie totale de M. Gounin et condamne l'ère d'une grâce amnistieuse. Il veut voir le Gouvernement permettre que les ouvriers condamnés soient réintégrés dans leur travail.

M. Arnol demande la création d'une juridiction spéciale pour la réintégration des ouvriers licenciés par suite des articles du projet de loi. Il ajoute que l'Etat n'a pas seulement un devoir d'autorité mais aussi un devoir de protection.

M. LAFFITTE (Seine) (Mouvement-Massile) déclare que la grâce amnistieuse serait insuffisante et demande le vote du texte de la Commission.

M. RAMAUX (P.P.) s'élève contre le même texte. Il se souvient qu'en 1900, un ouvrier perdait son emploi. On ne craint pas aujourd'hui de réintégrer un ouvrier dans son travail. On ne craint pas de réintégrer un ouvrier dans son travail. On ne craint pas de réintégrer un ouvrier dans son travail.

M. MONNOUSSEAU (Comm.) déclare d'abord que si le Gouvernement posait la question de confiance sur l'amnistie, le Sénat voterait celle-ci. Il reproche au Gouvernement d'avoir fait un projet de loi qui ne réintègre pas les ouvriers licenciés par suite des décrets-lois. Il demande que les décrets-lois soient abrogés. Il propose de voter le texte de la Commission.

M. RAMAUX (P.P.) s'élève contre le même texte. Il se souvient qu'en 1900, un ouvrier perdait son emploi. On ne craint pas aujourd'hui de réintégrer un ouvrier dans son travail. On ne craint pas de réintégrer un ouvrier dans son travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MOUTET rappelle alors que des projets ont été remis à des ouvriers qui viennent de faire un tour de France. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

M. MONNOUSSEAU cite les noms de chemistes, anciens combattants qui ont été suspendus pendant deux mois par suite de la grève. Il demande que ces ouvriers soient réintégrés dans leur travail.

ON LUI AVAIT CONFIE LA CLEF DU COFFRE-FORT AUX TITRES.

UN ESCROC DÉROBE SIX MILLIONS A UNE BANQUE PARISIENNE

Celle-ci devra incessamment déposer son bilan

Paris, 3. — Hier, à 22 h., M. Jean Cousin, administrateur délégué de la Société Privée de Banque, s'est rendu à la police judiciaire, où il a déposé, au nom du conseil d'administration de cette société, une plainte contre deux individus qui ont réussi à escroquer cette dernière d'une somme dépassant six millions de francs.

Une augmentation de capital d'un million

Voici dans quelles circonstances cette affaire a été commise. Au début de l'année dernière, M. Jean Cousin, qui avait plusieurs amis, avait pris la suite de l'ancien conseil d'administration de la Société Privée de Banque, fit accepter à l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier, une augmentation de capital social de un million et pour trouver cette somme, il entra en relations avec un homme, M. Robert Baquier, directeur d'une affaire avec son père, Louis, rue de Rome.

Robert Baquier se chargea de trouver rapidement le million désiré et promit, en outre, de trouver dix autres millions au cours d'un voyage qu'il ferait incessamment en Hollande.

Départ en Hollande

Robert Baquier inspira une telle confiance au conseil d'administration, qu'il réussit à se faire remettre la clé du coffre que la société avait loué à la Banque d'Entreprises, rue Cambacérès.

Afin de manipuler plus facilement les titres, Baquier loua, à son nom, un deuxième coffre à côté du premier.

Le coffre-fort était vide !

Or, ni le mercredi, ni le jeudi, ni le vendredi, Baquier ne donna de ses nouvelles et comme vendredi la Société devait procéder à la liquidation de fin de mois, elle dut faire ouvrir les deux coffres par un serrurier, afin d'y prendre les titres et le numéraire, soit six millions qui devaient s'y trouver.

L'opération faite en présence du conseil d'administration, révéla qu'il n'y avait rien dans les coffres, sinon les chemises ayant contenu les titres.

L'identité véritable de l'escroc

C'est alors que M. Cousin se rendit à la police judiciaire.

Les vérifications entreprises aussitôt ont établi que Baquier de Blauzat se nommait en réalité Jean Robert Baquier, né le 17 avril 1902, à Paris, demeurant à Paris, rue de la Seine, n° 124.

Cette société avait été fondée en 1929, au capital de 10 millions et avait ramené celui-ci à 3.900.000 francs en mai 1932.

LA COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES A ADOPTÉ LE COLLECTIF DE FÉVRIER

Après avoir entendu M. Paul Reynaud, la commission des finances du Sénat a adopté le projet dit « Collectif de février ».

Elle a écarté la disposition tendant à la titularisation des fonctionnaires permanents, laquelle elle ne trouve pas sa place dans un cahier de régularisation budgétaire. Elle a invité le Gouvernement à déposer un projet spécial dans les trois mois.

M. SÉROL

M. Sérol, président de la commission de législation civile et criminelle, monte à la tribune et rappelle qu'à la proposition de grâce amnistieuse de M. Emile Perrier, et de son contre-projet, estime l'orateur, il n'est pas possible de satisfaire la classe ouvrière.

M. Sérol déclare que les violences graves auxquelles le ministre a fait allusion ne seront pas amnisties par le texte de la commission.

Protestant ensuite contre les licenciements, il déclare qu'un mot d'ordre patronal a été donné à ce sujet. Bref, selon l'orateur, le contre-projet constitue une injustice. Le Gouvernement qui a accordé l'amnistie aux déportés du Nord et aux déportés du Nord, la refusait-il aux grévistes ? Le Gouvernement n'a pas fait de discrimination entre les grands fraudeurs et les petits, pourvu qu'ils soient auteurs de délits.

Pourquoi user de formalité à l'égard de la classe ouvrière seule. Aussi nous convions nous à faire un cahier de générosité à l'égard de tous. (Appl. extrême-gauche.)

La discussion générale est close la Chambre vote le passage à la discussion des articles. La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin 9 h. 30.

APRÈS LES GRAVES INCIDENTS DE BRUXELLES

M. SPAAK a présidé hier un Conseil de Cabinet

Nous avons été, vendredi matin, au domicile particulier de M. Spaak, premier ministre. Il nous a reçu très aimablement. Il prenait à ce moment son petit déjeuner du matin, avec sa femme et ses trois enfants. Il avait passé une bonne nuit. Il souffrait de courbatures et des coups qu'il avait reçus par derrière la jambe, dans le dos et au cou, ainsi qu'à la nuque.

La blessure qu'il porte au front n'est pas grave, et il n'en restera bientôt plus que la cicatrice.

M. Spaak a déclaré qu'il était rentré rapidement chez lui parce qu'il avait appris par un coup de téléphone de sa femme que M. Louvain et Cox, qui menaient la bande des manifestants, étaient entrés chez lui et avaient déclaré à sa femme qu'il avait peur et qu'il se cachait.

M. Spaak arrivé en auto, est descendu près des manifestants et a été assailli immédiatement. Mais il leur a montré, par son attitude, qu'il était courtois et les a redoutés. Au surplus, M. Spaak est lui-même un ancien combattant puisque, à l'âge de 15 ans, il a voulu passer la frontière pour rejoindre l'armée et a été envoyé dans un camp par les Allemands.

M. Spaak a repris son travail ministériel et, à la soirée, il a présidé un conseil de cabinet.

Le Parlement de Bruxelles continue son enquête. Ce n'est pas le comte de Lalaing qui a été arrêté jeudi soir, comme on l'avait dit tout d'abord. C'est prochainement l'agent de porteur, ancien combattant. Il a été arrêté portant dans la main un morceau de béton. Les agents qui l'arrêteront affirmeront qu'il a frappé le premier ministre.

Dans l'après-midi, le juge d'instruction a confronté M. d'Anethan et les agents de police, après quoi il le plaça sous mandat d'arrêt.

La retraite des vieux travailleurs

Paris, 3. — M. Pomaret, ministre du Travail, a défendu, ce matin, devant la commission d'assurances et de prévoyance sociale, le nouveau projet gouvernemental relatif à la retraite des vieux travailleurs.

Il a souligné la volonté des vieux travailleurs du Gouvernement de faire aboutir le projet de loi relatif à la retraite, à condition qu'elle n'imposât pas au budget général des charges nouvelles. Le dispositif contenu dans les rapports publiés jusqu'à présent au nom de la commission, par M. P. ne répondrait pas à cette préoccupation et ne pourrait pas être adopté par le Gouvernement.

M. Pomaret a vivement insisté pour que la commission prenne son nouveau texte pour base de discussion de manière à se maintenir dans une formule prudente, susceptible d'être adoptée rapidement par les deux chambres.

Après le départ du ministre, la commission, par 11 voix contre 7, a refusé de prendre le projet du Gouvernement comme base de discussion. Toutefois, il a été décidé que la commission examinerait les modifications à apporter éventuellement dans le sens souhaité par le Gouvernement, au premier rapport supplémentaire de M. P.

LE TIRAGE de la Loterie Nationale

Paieinent des lots

Le service des Emissions du Trésor (Pavillon de Flore) paiera : 1. A partir du 4 février 1939 les lots de 1.000 fr., de 220 fr. et ceux de 110 fr. 2. A partir du 8 février 1939 les lots de 5.000 fr. et au-dessus.

Les Caisses publiques désignées ci-après :

Recettes Centrales des Finances de la Seine et Recettes-perceptions ; Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions ; chefs-lieux de départements, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet ; Trésoreries Générales, Paleries principales et Paleries de l'Algérie ; Trésoreries Générales de la Tunisie et du Maroc paieront à partir du 8 février 1939 les lots de 1.000 fr., 220 fr. et 110 fr. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés contre récépissé à compter de la même date et le paiement aura lieu à partir du quinquième jour suivant le dépôt.

Tous les billets gagnants présentés au paiement après le 3 août 1939 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le paiement aura été demandé après le 3 octobre 1939 (Règlement inséré au Journal Officiel du 3 avril 1938).

VOTRE CHANCE... ?

Confiez-la toujours au « Traité Vert et Or » qui fait tant d'heureux dans la région ! Une fois de plus à ce nouveau tirage :

1 MILLION de francs seront payables sans délai, au porteur dans tous les bureaux de vente de la BANQUE M. ROY

1939 est favorable à la BANQUE C. COPPENOLLE, LILLE

Après le gros lot de 1 MILLION, elle obtient à ce tirage un lot de 1/2 million, 2 lots de 100.000 fr. et de nomb. lots divers

LE SÉJOUR A PARIS DE LORD DE LA WARR

Paris, 3. — La vice-présidence du Conseil britannique, Lord de La Warr, ministre britannique de l'Éducation Nationale, est allé visiter, cet après-midi, l'exposition de la rellure anglaise, au musée Galliera. Il s'est déclaré enchanté de sa visite.

LA CONFÉRENCE PALESTINIENNE

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE se considère lié envers les Arabes et les Israélites

Londres, 3. — La conférence palestinienne s'ouvrira mardi au Palais Saint-James, sous la présidence de M. Neville Chamberlain. Les délibérations, qui auront toutes lieu au Palais de Saint-James, se poursuivront comme il a déjà été indiqué, sous la forme d'une double conférence, avec les représentants arabes et israéliens, négociant d'une part avec les délégués arabes palestiniens et les représentants des États voisins de la Palestine, d'autre part avec les représentants de l'Agence juive pour la Palestine.

M. Neville Chamberlain prononcera le discours d'ouverture et les diverses déclarations lui répondront.

À midi, s'ouvriront les discussions avec les délégués israéliels ; la même procédure sera suivie pour l'ouverture des négociations avec les Arabes.

M. MacDonald et Butler seront donc principalement chargés des négociations. Dans les milieux arabes, on souligne ce soir que le Gouvernement britannique comme il a été dit à la Chambre des Communes par le ministre des Colonies, se considère comme lié par ses obligations envers les représentants que les Arabes, aux termes du mandat.

CONSEQUENCES DU SÉISME

Le Chili ajournerait pour un an le service d'intérêts de sa dette extérieure

Santiago-du-Chili, 3. — D'après des bruits qui circulent avec une certaine persistance, le Gouvernement chilien se propose de suspendre le paiement des obligations de la Dette extérieure chilienne l'autorisation d'ajourner pour un an le service d'intérêts de cette dette. Le Gouvernement lui offrirait en échange certaines compensations.

DEUX SOUS-MARINS entrent en collision au Japon

Tokio, 3. — Le ministère de la Marine annonce que le sous-marin « I-63 » de 1.633 tonnes, a coulé après être entré en collision avec un autre sous-marin hier matin, dans le canal de Bougo, au large de Kiou-Siou.

L'un d'eux a coulé mais on conserve l'espoir de sauver l'équipage

Les travaux entrepris en vue de sauver l'équipage progressent, selon le communiqué.

LES SOUVERAINS DANOIS SONT ARRIVÉS A CANNES

Cannes, 3. — Le Roi et la Reine de Danemark sont arrivés à Cannes ce matin à 19 h. 50. Ils ont été salués à leur descente du train par le Préfet et de nombreuses personnalités.

Le Comité Régional des Mineurs a étudié les conséquences de la sentence du Ministre des Travaux Publics

Il a réaffirmé son étroite solidarité avec l'ensemble des ouvriers mineurs congédiés

On nous communique :

Le Comité régional des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin s'est réuni, le 3 février 1939, à Douai, sous la présidence de M. Alfred Maës, président de la Fédération régionale des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Après une longue discussion à laquelle participèrent l'ensemble des délégués des trois bassins, le Comité régional a adopté les conclusions suivantes :

Le Comité régional, après avoir examiné la sentence rendue par M. le ministre des Travaux Publics à la demande patronale, constate que les prétentions des patrons ont été fortement réduites.

Pour autant, sur les sept propositions patronales, trois seulement ont été acceptées, les autres sont restées applicables et comportent sur les conventions de 1936 une certaine régression.

Cette sentence étant applicable obligatoirement, les Syndicats devront, momentanément, en supporter les conséquences, en attendant que de meilleures circonstances remettent en vigueur les parties bénéficiaires qui avaient été incluses dans nos conventions, en ce qui concerne les méthodes de travail.

Le Comité régional, chargé l'ensemble des militants du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, de suivre l'application de cette sentence dans les faits, et de signaler à leurs syndicats respectifs les inconvénients qui ne manqueront pas de surgir.

En conclusion de ses travaux, le Comité régional des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, ont réaffirmé son étroite solidarité avec l'ensemble des ouvriers mineurs congédiés et de leurs familles, et invité tous les mineurs des trois bassins, et tous les ouvriers du jour, à manifester, plus que jamais, leur confiance dans les Syndicats de mineurs et dans la Fédération régionale.

JEUX D'ESPRI pour s'amuser en famille...

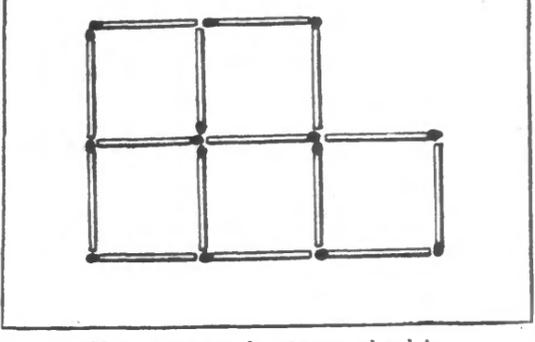
Carrés d'Allumettes

Le dessin que nous publions ci-dessous représente quinze allumettes disposées de façon à former cinq carrés. Nous demandons à nos lecteurs de répondre aux trois questions suivantes :

1. — Comment ferez-vous pour laisser exactement trois carrés, en ne retirant que trois allumettes ?

2. — Pour en laisser trois en retirant, d'une autre façon, quatre allumettes ?

3. — Remarquons que la troisième question comporte trois solutions.



Vous trouverez la réponse plus loin

LA CONDAMNATION D'UN INCENDIAIRE par le Jury du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il songea même un instant à faire croire que l'incendiaire était sa femme. Lasse de ses suggestions, celle-ci l'avait quitté quelques jours plus tôt, quand il avait été arrêté. Elle avait dit : « Peut-être, suggère-t-il, a-t-elle voulu se venger ? »

Cette faiblesse ne trouva pas un gros crédit et Laignel dit bientôt passer des heures.

Il expliqua son geste : « Ma femme était partie, le désespoir m'avait saisi ». De plus, il était lamentablement ivre.

Un intempérait

Laignel parait tout contrit. Le président Fougère souligne que, durant la guerre, l'accusé fut envoyé en Allemagne dans un camp de représailles.

Il ajoute que si Laignel était calme, doux et courageux au travail quand il était à jeun, il devenait fou furieux et insupportable dès qu'il avait bu.

Laignel — Je ne buvais pas beaucoup, mais je ne pouvais plus supporter la boisson depuis mon séjour en Allemagne.

Violent, il battait sa femme, la menaçait de mort. La malheureuse dut par trois fois fuir le domicile conjugal.

Ce sont les voisins qui l'attirèrent chez eux, prétend-il.

L'accusé conteste avoir tenu les propos qui incitent ces mêmes voisins à signaler aux enquêteurs que l'incendiaire ne pouvait être que lui.

Laignel tend pourtant à présenter l'incendie comme presque accidentel : « J'ai voulu allumer ma cuisinière avec une torche de papier, elle était trop longue, j'en ai jeté un morceau sur le lit. La couverture a pris feu. J'ai essayé d'éteindre avec une autre couverture, mais elle a pris feu aussi. J'ai couru plus tard, le baraquement était détruit.

Laignel serait ensuite parti avec deux rasoirs en poche pour se suicider. Mais il n'a pu aller plus loin, les policiers vinrent interrompre son sommeil.

L'arrestation de Laignel ne fut pas aisée. Il n'aime plus être pas qu'on interrompe trop brutalement son sommeil.

Laignel — Haut les mains ! m'a-t-on crié. J'ai voulu lever les bras, j'ai reçu un coup de poêle sur la tête, puis je me suis retrouvé sur une échelle, ligoté comme un vrai cochon !

L'accusé exprime des regrets.

Les témoins

M. SAHEUX, commissaire de police expose les conditions dans lesquelles Laignel fut appréhendé.

Le psychiatre, M. VULLIEN rappelle que Laignel a déjà été interné, mais à sa seule demande, il s'alloquaient en la succursale de l'asile de la région.

Mme LAIGNEL vient déclarer que son mari était un bon garçon, mais qu'il devenait insupportable dès qu'il avait bu. Elle se contenta d'ajouter qu'elle avait vu Laignel aller dans un bar, le 3 février 1939, à 10 heures, et qu'elle ne le revit plus.

M. FACON, propriétaire fixe sa perte à 10.000 francs. Il n'était pas assuré.

LE VERDICT

M. l'Avocat général Dufray soutient l'accusation et M. Reissnath défendait Laignel. Laignel a été acquitté.

Accusé d'attentat aux mœurs, un retraité des mines de Roost-Warendin est acquitté

Sous l'inculpation d'attentats aux mœurs, Henri Legland, 69 ans, retraité des Mines, à Roost-Warendin, comparait devant le jury.

On entendit une douzaine de témoins, et notamment M. Legland qui portèrent contre lui de graves accusations.

M. l'Avocat général Dorly soutenait l'accusation et M. Reissnath défendait le veillard.

Cinq questions furent posées au jury qui répondit négativement.

Henri Legland a été acquitté.

LA CONDAMNATION D'UNE EMPLOYÉE D'HOTEL DE LILLE PAR LES ASSISES DU NORD

Une erreur de composition nous a fait écrire hier que « Claire Derachinois »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 4 février 1939 : Soleil Lever, 7 h. 19 ; coucher, 6 h. 50 ; Lune Lever, 17 h. 38 ; coucher, 6 h. 49 ; Saint du jour : Saint Gilbert.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 2 février, à 17 h. : Baromètre : 747 mm. 2, en baisse sur veille, à 17 h. 0 mm. 7 Thermomètre : Froide : + 10. Minima : - 3.9 ; Maxima : + 10. Direction du vent : 76 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 17 h. Nulle ; Direction du vent : Sud-Est ; Force du vent : 10 ; Direction des nuages : nulle ; Etat du ciel : pur ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Ciel toujours peu nuageux. Vent variable faible, secteur Sud, dominé par le secteur Est. Température stationnaire ou en faible baisse.

employée d'hôtel de Lille qui incendia à dix de ses ans, il y a deux ans, avait été condamnée à trois mois de prison par le Jury du Nord ; il faut lire Claire Smaghe, ainsi que nous l'écrivions d'ailleurs dans le début de l'article la concernant.

Nous nous excusons de ce fâcheux contretemps auprès de nos lecteurs, qui certainement ont rectifié d'eux-mêmes et aussi auprès de M. Derachinois qui habilement sut défendre la coupable.

COUR D'APPEL DE DOUAI

De la propriété des arbres plantés dans un pavillon loué

M. Jules Salembier, marchand de bois à Maro-en-Barœul, occupait à Wambrechies un pavillon de la Société des Mines de Dittume de Paris.

A son départ, il cueilla quelques arbres fruitiers plantés par lui.

Le tribunal de Lille le condamna par un arrêt de 50 francs d'amende, avec sursis, à lui rendre ces arbres.

D'autre part l'opposition faite par la société parisienne, partie civile, avait été déclarée non recevable.

Dans son arrêt rendu hier, la Cour décide que M. Salembier n'a commis aucun vol et prononce son acquittement.

Par contre, elle décide irrecevable l'intervention de la partie civile.

LA JOURNÉE COLOMBOPHILE A LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

La Fédération de la région colombophile (secrétariat d'administration) 10, rue de Pas, à Lille) nous communique le programme suivant de la